

## Les élections au Conseil supérieur de la justice

Journée d'élection le 2 mars, journée de dépouillement le 4 mars : les magistrats francophones et néerlandophones ont élu 22 de leurs pairs pour siéger au Conseil supérieur de la justice. Le nouveau mandat de 4 ans prendra cours le 1<sup>er</sup> septembre prochain. Dans l'intervalle, le Sénat aura nommé les 22 non-magistrats, soit 4 avocats, 3 professeurs et 4 personnes remplissant les conditions prévues par l'article 259bis-1, § 3, 3<sup>o</sup>, du Code judiciaire.

La campagne officielle avait été morne. Ainsi, lors de la présentation des candidats à la cour d'appel de Bruxelles, devant ce qui devait être le corps électoral de tout le ressort, le nombre de futurs électeurs atteignait à peine le nombre des candidats (17 sur les 20 en lice) venus tenter de les séduire. C'est dommage, car il s'y est tenu des propos de qualité. Des personnalités de haut niveau émergeaient manifestement du lot et eussent sans doute obtenu un meilleur score si l'on avait pris la peine de venir les écouter.

Ce qui s'est passé en coulisses est plus obscur. Il semble que des incitations diverses ont circulé pour stimuler les votes, non pas sur la base de l'intérêt des idées énoncées par les uns et les autres, mais sur celle des appartenances locales ou des types de fonction. Quel impact de tels réseaux d'influence ont-ils eu? C'est impossible à dire. La seule chose que l'on puisse en déduire, c'est que certains magistrats n'ont pas encore compris que le travail à accomplir au sein du Conseil supérieur devait être dicté par l'intérêt général et non par des intérêts corporatistes ou régionalistes, et moins encore par le souci de leur pension.

Sont élus pour siéger au collège francophone du C.S.J. :

1. Éric Staudt, substitut du procureur général près la cour d'appel de Liège : 235 voix.
2. Philippe Arnould, juge au tribunal de police de Namur : 229 voix.
3. Evelyne Rixhon, vice-président au tribunal de première instance de Liège : 205 voix.
4. Philippe Meire, magistrat fédéral près le parquet fédéral : 196 voix.
5. Bernard Dauchot, avocat général près la cour d'appel de Bruxelles : 174 voix.
6. Fabienne Laduron, substitut du procureur du Roi près le tribunal de première instance de Bruxelles : 172 voix.
7. Magali Clavie, juge au tribunal de l'application des peines pour le ressort de la cour d'appel de Bruxelles : 165 voix.
8. Annick Baudri, juge de complément pour le ressort de la cour d'appel de Bruxelles : 156 voix.
9. Vincent Bertouille, juge de paix du canton de Forest : 144 voix.
10. Alain Simon, conseiller à la Cour de cassation : 138 voix.
11. Olivier Delmarche, conseiller à la cour d'appel de Mons : 129 voix.

Ainsi, les trois premières places reviennent à trois magistrats du ressort de la cour d'appel de Liège, ensuite, de la 4<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> place, les « bruxellois » occupent le terrain et, à la 11<sup>e</sup>

place, Mons sauve l'honneur; le Code judiciaire exige d'ailleurs au moins un élu par ressort.

On rappellera que le Code judiciaire exige aussi, à peine de nullité du bulletin de vote, que chaque électeur émette trois suffrages, dont au moins un pour un candidat de chaque sexe, un pour un membre du siège et un pour un membre du parquet.

Peu représentatif de l'actuelle proportion des femmes dans la magistrature est le nombre d'élus alors que, selon les derniers chiffres qui datent de 2009, elles sont désormais majoritaires en première instance (57%) et au tribunal du travail (53%). Elles sont 4 à être élues du côté francophone sur les 7 qui se présentaient.

Succès remarquable du ministère public pour ces élections 2012 : Éric Staudt est le grand vainqueur pour le collège francophone, tandis que du côté néerlandophone, les deux premières places sont occupées par Franky De Keyser, substitut du procureur général à Anvers, et Ria Mortier, avocat général près la Cour de cassation.

Au cours de la campagne, Éric Staudt avait posé cette question provocante : le C.S.J. n'est-il pas en train de perdre son triple A? Il lui semble en effet que des reproches d'incohérence ont été formulés à l'égard de certaines de ses présentations et que, de façon générale, « le sens de son action ne passe pas ». L'observation est pertinente. Une aussi jeune institution est nécessairement perfectible. À lui d'y contribuer pendant quatre ans. L'homme est brillant, charmant et l'on se réjouit de le voir impliqué dans l'aventure.

Enfin, il est difficile de ne pas évoquer la déception que certains ont ressentie à la suite de la non-réélection de deux membres actuels de la commission de nomination du C.S.J. : Jean-Pascal Thoreau (parquet fédéral) et Marianne Lange (cour d'appel de Liège). La loyauté avec laquelle le premier a défendu le bilan de son équipe et la seconde a pris soin d'expliquer l'amélioration des procédures de sélection était louable. Elle n'a sans doute pas suffi à apaiser l'amertume de ceux qui s'estiment victimes des procédures de nomination et de désignation. C'est bien « injuste ».

Christine MATRAY



Pour connaître nos dernières parutions, consultez notre catalogue sur internet :

[www.larcier.com](http://www.larcier.com)

### Échos



#### Écho ou écot.

Le bâtonnier Buyle à peine entré en fonction avait frappé un grand coup : une journée de réflexion organisée le 2 septembre 2010, suivie d'un apéro urbain auquel tout le barreau était convié. Une dizaine d'intervenants proposaient d'envisager la pratique de la profession d'avocat « autrement ». Fort de ce succès d'estime et de surprise, le bâtonnier récidivait l'année suivante sur le thème « l'avocat et l'argent ».

Puis, convaincu que l'expertise d'un des intervenants pouvait aider des confrères à surmonter leurs problèmes de relation avec l'argent, il lui proposa d'organiser une séance de *coaching*. Après une tentative avortée — faute de participants, prévenus trop tard — une journée de réflexion animée par Gregory Wispelaere, « psychologue et coach en développement d'activité », était organisée dans la salle Popelin le 1<sup>er</sup> mars 2012 sur le thème « Argent, rire et valeur » dont le bénéficiaire espéré était de « transformer positivement votre relation à l'argent et développer votre clientèle ». Il fallait comprendre qu'après cette journée très interactive, les quinze inscrits auraient clarifié la notion d'argent et de valeur, appris à parler « valeur » plutôt qu'« argent » avec leurs clients, trouvé du confort et du plaisir à aborder la relation à l'argent avec ceux-ci, débloqué les barrières psychologiques et émotionnelles qui empêchent de recevoir plus d'argent, perçu d'où venaient leurs réticences à recevoir de l'argent et, cerise sur le gâteau, appris à surmonter ce handicap.

Programme alléchant qui, annoncé cette fois-ci avec un préavis raisonnable, permit d'atteindre tout juste le quota d'inscriptions. Las, le conférencier s'était trompé de jour (ou plutôt de mois, ayant sans doute noté non pas le 1<sup>er</sup> mars, mais le 1<sup>er</sup> avril), laissant les quinze inscrits disserter seuls de l'absence incompréhensible du maître de cérémonie (injoignable jusqu'en fin d'après-midi) et de l'inquiétante faillibilité de *coaches* qui croient avoir décrypté les mécanismes complexes du surmoi de leurs clients qu'ils prétendent reformater en leur apprenant à vaincre leurs inhibitions au moment où ils révèlent les difficultés qu'eux-mêmes rencontrent à simplement tenir leur agenda.

Les participants seront remboursés (même si les sandwiches ont été perdus — trop tard pour annuler, trop tôt pour consommer). Reste à savoir s'ils seront enclins, dans quelques semaines, quand une nouvelle date pourra être retenue, à déboursier de nouveau leurs 120 EUR de participation. Les anciens n'avaient-ils pas découvert que l'erreur était humaine, mais en ajoutant *perseverare diabolicum*?